

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)
RÉCLAMES — ..

25 cent.
50 —

La publication des
département

judiciaires et tout le
Journal du Lot.

Cahors, le 1^{er} Décembre

LA QUESTION BUDGÉTAIRE

Nous comprenons qu'il nous faille faire la part des choses et laisser à la Chambre le temps de se remettre un peu de la stupéfaction et du trouble que lui ont causés les révélations concernant l'affaire de Panama et surtout les accusations qui ont été formulées contre un certain nombre de ses membres ; mais néanmoins, nous pensons que les préoccupations engendrées par cette affaire ne doivent pas faire oublier qu'il est des questions importantes qui sollicitent tout particulièrement l'attention des législateurs.

Ainsi, par exemple, il n'est pas douteux que l'heure est venue depuis longtemps de s'occuper de la question budgétaire qui doit primer toutes les autres.

Nous sommes arrivés à une époque de l'année où il n'est guère possible de retarder davantage la discussion de la loi des finances, sans se voir obligé de recourir à l'expédient des douzièmes provisoires.

On objecte, il est vrai, que le budget pour 1893 ne devait pas être un budget de réformes, c'est-à-dire destiné à introduire d'importantes modifications dans notre système financier ; il ne donnera pas lieu pour ce motif à de longues discussions.

Cette excuse est plus spécieuse que sérieuse ; si le budget devait être accepté et voté tel qu'il est sorti des mains du ministre des finances ou de celles de la commission, on pourrait déclarer d'ores et déjà, qu'il ne soulèvera pas un long débat et que sa promulgation au *Journal officiel* pourra être faite assez à temps pour que l'on ne soit pas obligé de recourir à l'expédient des douzièmes provisoires. Mais il n'en sera pas ainsi.

Le projet de budget contient plusieurs chapitres qui donneront lieu à des discussions d'autant plus vives que des divergen-

ces d'opinions se sont manifestées sur ce point entre le gouvernement et la majorité de la commission du budget.

Ainsi, par exemple, il n'est pas douteux que la question de l'impôt sur les boissons n'amène à la tribune du Sénat comme elle a amené à celle de la Chambre, nombre d'orateurs pour et contre ce projet qui touche à des intérêts très importants... Certes, presque tout le monde est d'avis qu'il est urgent de modifier le système actuel qui constitue une révolte injuste, mais la difficulté est de se procurer les 80 millions représentés par cet impôt ; ici l'on n'est plus d'accord ; les avis sont partagés ; tandis que les uns proposent d'augmenter les droits sur les alcools, qui sont déjà excessivement élevés, les autres parlent de demander ces 80 millions au luxe, en frappant certains objets dont l'utilité n'est rien moins que démontrée. Ces derniers n'ont peut-être pas tout à fait tort. Il est, en effet, conforme à la logique et à la saine raison que l'on doit plutôt imposer le luxe que les objets de première nécessité comme la nourriture, les boissons, etc. Or, il est malheureusement trop prouvé que jusqu'à ce jour, on n'a pas assez envisagé la question des impôts sous cet aspect et que l'on a cherché avant tout à frapper sur le plus grand nombre, sans prendre garde que l'on frappait sur la classe la plus pauvre, sur celle qui contribue le plus au bien-être et à la richesse nationale et qui en bénéficie le moins.

Cette manière d'agir est une tradition du système féodal et monarchique en vertu duquel la plus lourde part des charges publiques incombait au propriétaire. De nos jours, sous un régime démocratique, il ne doit plus en être ainsi ; il faut de toute nécessité que l'égalité devant l'impôt devienne une réalité.

D'autres chapitres du budget seront également longuement discutés. Il est probable que la question des garanties d'intérêts à fournir aux chemins de fer donnera aussi lieu à un débat assez vif. Nous pourrions

citer encore la question des bouilleurs de cru qui touche à des intérêts considérables et qui reviendra nécessairement sur l'eau ainsi que les diverses questions se rattachant au budget de l'agriculture. D'ailleurs, on sait par expérience que la discussion de la loi des finances demande un temps considérable et qu'il arrive trop souvent qu'elle ne parvienne pas au Sénat en temps utile pour que cette assemblée puisse l'étudier à fonds et y introduire toutes les modifications qu'elle juge nécessaires.

On a déploré maintes fois ces retards qui nécessitent l'emploi des douzièmes provisoires, et causent au pays un véritable préjudice ; il ne paraît pas que les avertissements de la presse à ce sujet aient porté leur fruit, car nous voyons se perpétuer ces mêmes errements.

Le moyen le plus efficace de remédier à cet état de choses, ce serait peut-être de fixer au commencement de la session législative la discussion et le vote de la loi de finances.

Quand se décidera-t-on à prendre cette mesure ?

On ne devrait pas perdre de vue que la question budgétaire est l'une des plus importantes parce qu'elle touche aux intérêts les plus immédiats du pays.

J. QUERCYTAÏN.

LA CRISE

Dans les cercles politiques, la chute du cabinet Loubet, qui a duré à peine neuf mois, produit une pénible impression, étant donné l'époque de l'année et la gravité des circonstances.

La Chambre veut pousser à fond l'enquête sur le Panama.

Qui osera la suivre dans cette voie ?

Le bruit court que le procureur général aurait donné sa démission.

Les journaux sont unanimes à regretter le départ de M. Loubet.

Ils disent que M. Brisson est tout indiqué pour prendre la succession, mais que celui-ci est bien décidé à refuser les offres de M. Carnot.

A son défaut, on parle de combinaisons Bour-

geois-Ribot, Bourgeois-Ribot-Tirard-Casimir-Périer-Floquet, etc.

On assure que des motifs d'ordre extérieur exigent le maintien de M. Ribot aux affaires étrangères.

Suivant le *Parti National*, M. Carnot aurait résolu d'adresser un Message au Parlement, dans lequel il se proposerait de rassurer la nation sur les conséquences de la question du Panama.

M. Floquet a eu un long entretien avec M. Loubet.

M. Loubet sera reçu par M. Carnot.

Paris, 29 novembre.

M. Carnot a insisté vainement auprès des ministres pour leur faire retirer leur démission. Il a fait appeler plusieurs personnes dans la soirée et il mandera aujourd'hui les présidents du Sénat et de la Chambre. Il décidera ensuite s'il doit charger M. Brisson de former un cabinet.

Plusieurs journaux commencent le jeu des combinaisons ministérielles.

La *Paix* dit même que le cabinet serait constitué aujourd'hui avec MM. Brisson et Lenoël en remplacement de MM. Loubet et Ricard.

Les autres ministres resteraient.

Mais l'impression générale est que la crise sera difficile à dénouer.

On parle même vaguement de dissolution.

M. Brisson commencera dans la matinée seulement ses démarches pour constituer le cabinet.

Il s'efforcera d'obtenir la collaboration de plusieurs ministres démissionnaires, notamment de MM. de Freycinet, Ribot, Viette, Develle, Jamais et Bourgeois.

Plusieurs journaux prétendent que M. Brisson après avoir assuré la constitution du cabinet s'effacera et proposerait M. Bourgeois comme président du conseil.

Ce bruit rencontre peu de créance.

Comme d'habitude, en pareille occurrence, les journaux publient des pronostics sur le nouveau cabinet.

Quelques-uns citent MM. Sarrien, Gerville-Réache et Charles Dupuy, et annoncent comme probable que MM. Bourgeois, de Freycinet, Ribot et Viette seront pressentis pour garder leurs portefeuilles.

M. Jamais serait également maintenu.

Les autres rapportent que M. Brisson aurait accepté de former un cabinet, mais pour offrir la présidence à un autre homme politique, lui-même désirant conserver la présidence de la commission d'enquête.

Le dîner fut des plus gais. Avec les melons, Henri IV but quelques verres de muscat, suivant l'ordonnance de M. de Rivière, mais pour se rabattre aussitôt sur son petit Suresne du Vendômois, qu'il disait plus généreux et gaillard, et sur le blanc Arbois, qu'il trouvait aussi bon que le madère, mais plus français.

Au dessert, il se mit à fredonner le couplet suivant, qu'il s'était plu à composer lui-même, dans un aimable accès de verve bachique :

Ça, petit pogo, verse à moi !
Si le sceptre est chose pesante,
Mon verre, plus léger de soi,
Jamais vide ne se présente.
Ce vin n'est chrétien comme moi :
Néanmoins, pas un ne blasphème,
Voici que je bois
De mon viel Arbois !
Chautons, messieurs, à perdre haleine :
Hosanna, Bacchus et Silène.

— Que dirait le père Cotton de ce mélange chrétien et païen ! fit observer Chicot en se penchant à l'oreille de Daubigné.

— Le jésuite excuse tout, répondit ce dernier sur son ton, pourvu qu'on le laisse marcher à son but.

Mais le roi avait à peine terminé sa strophe égrillardes que son valet de chambre Baringhen lui apporta une lettre.

En la lisant, Henri fit un mouvement et pâlit légèrement.

— Encore un assassin, murmura-t-il.

Mais son émotion fut de courte durée. Il ne voulait pas effrayer ses bons et dévoués compagnons, et résolut même de se montrer plus joyeux qu'auparavant, pour détourner ceux qui auraient pu remarquer son trouble passager.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 103

UN AMOUR D'HENRI IV

Par HENRI AUGU et GULLAUD

TROISIÈME PARTIE L'ASSASSINAT

I

LE BON HENRI

— Hé ! Il commence à avoir l'oreille dure, notre reyot ! dit Chicot tout en remettant à un bracher ou valet, qui sentait la mouée, (curée) et se montrait par trop happe-loppin.

— Vous plaisantez, monsieur Chicot, répliqua Haramboure. Et pourquoi, s'il vous plaît ?

— Parce qu'il a du coton dans les oreilles. Chacun de rire à ce mot. Nos Gascons n'aimaient pas les jésuites, le père Cotton surtout, confesseur du roi, leur était antipathique.

— Ah ! voici le reyot ! s'écria enfin Castaignac ?

— Capé dé Dious ! fit Chicot, qui donc tient-il en croupe.

Henri IV, en simple gonelle ou casaque de chasse, un vieux feutre sur l'oreille venait d'apparaître à cheval, au débouché d'une tortillière ou

sentier tortueux du bois.

Il avait en selle derrière lui un gros payan.

Tous les gentilshommes de saluer aussitôt, en se découvrant. Le paysan écarquillait de grands yeux.

— Hé bien ? demanda le Béarnais, en se retournant vers son compagnon, qui est le roi ?

— Ma finte, monsieur, répondit notre Jacques Bonhomme, il faut que ce soit vous ou moi, car il n'y a que nous deux qui avons notre chapeau sur la tête.

Le roi se mit à rire comme un bossu, et toute la vénérie l'imita.

Il avait rencontré le paysan au pied d'un arbre, et Henri, toujours bon et familier avec le premier venu, lui avait demandé ce qu'il faisait là.

— Ma finte, monsieur, répondit le pitaud, j'étiens là pour voir passer notre roi.

Celui-ci avait fait monter le paysan derrière lui en lui promettant de le mener dans un endroit où il verrait tout à son aise.

— Mais comment, avait demandé le campagnard pourrais-je le reconnaître ?

— Tu n'auras qu'à regarder celui qui aura son chapeau, pendant que tous les autres auront la tête nue.

Tout le monde se précipita dans Madrid, pour le repas de chasse. Henri avait les mains chargées d'oiseaux. Il aperçut La Varenne et Coquet, qui devaient ensemble, et se mit à crier, tout guilleret et appétant, le salmis, le menu rot et la gibeloite.

— Coquet ! Coquet ! vous ne vous devez pas

plaindre de notre dîner à Roquelaure, Termes, Frontenac, Aramboure et Fontaine, ni à moi, car nous apportons de quoi nous traiter. Mais allez vivement faire coucher la broche, et, nous réservant notre part, faites qu'il en reste pour ma femme et les petiots, qu'on leur portera au Louvre. De ces perdreaux surtout, que je tiens, je les ai pris moi-même.

Le bon Henri, comme on le voit, songeait aussi bien à sa femme et à ses enfants qu'à lui-même, bien qu'il eût quelquefois à se plaindre de la reine et des Concini ses compères.

En ce moment, parut La Cielie, avec son gros bâton et auprès de lui Parfait, portant un énorme bassin couvert d'une belle serviette.

— Sire ! embrassez-moi, cria Parfait. J'ai couru au jardin et j'en rapporte quantité et de forts bons !

Le roi se mit à rire et dit à son compagnon :

— Voilà Parfait bien réjoui, cela lui fera un doigt de lard sur les côtes. Je vois bien qu'il m'apporte de beaux melons, que j'aime tant : aussi j'en veux manger tout mon saoul, d'autant qu'il ne me font jamais de mal, quand ils sont fort bons que je les mange quand j'ai bien faim, et avant la viande, comme l'ordonnent tous les médecins.

Mais il commanda, de même que les perdreaux, qu'on en envoyât une part au Louvre.

Ces naïves scènes d'intérieur étaient fréquentes entre Henri et ses vieux compagnons de guerre. Souvent il s'affranchissait ainsi de l'étiquette et des pompes de la royauté. Sully, dans ses *Mémoires*, a rapporté, avec beaucoup d'autres, celle que nous venons de raconter.

Bibliographie

Vient de paraître : Almanach National du Centenaire, résumé très complet de l'histoire de la Révolution française d'après A. Thiers et Henri Martin.

LE BON JOURNAL. — Administration et Rédaction, 26, rue Racine, Paris. — Sommaire du 1er décembre 1892.

Au point de vue du droit et de la pratique courante, la 205e livraison de la GRANDE ENCYCLOPÉDIE renferme un grand nombre de ces renseignements dont a besoin tous les jours et qu'on ne sait bien souvent ou trouver commodément.

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT ET Cie 56, RUE JACOB, A PARIS

MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des tableaux d'agrément.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Prix pour les départements : 1re édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. — 4e édition, avec une gravure colorée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également, soit aux bureaux de poste, soit aux libraires des départements.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte Breveté S. G. D. G. Enclume de Famille

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Echarpes pour maîtres et adjoints

EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1re et 2e classes sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Table with 2 columns: Pour une famille de 2 personnes, 20%, 25%, 30%, 35%, ou plus 40%

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1re et de 20 0/0 en 2e et 3e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans.

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 15 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1er itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1re classe 163 fr. 50 — 2e classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours. La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque pé-

riode, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1re et 2e classe rédoit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'HIVER (15 octobre 1892)

De Paris à Toulouse

Table of train schedules from Paris to Toulouse with columns for departure times and class prices (17, 5, 21, 35, 1125).

De Toulouse à Paris

Table of train schedules from Toulouse to Paris with columns for departure times and class prices (16, 1140, 26, 1126, 1136, 40).

De CAHORS à LIBOS

Table of train schedules between Cahors and Libos.

De LIBOS à CAHORS

Table of train schedules between Libos and Cahors.

De CAHORS à CAPDENAC

Table of train schedules between Cahors and Capdenac.

De CAPDENAC à CAHORS

Table of train schedules between Capdenac and Cahors.

ORFEVRERIE CHRISTOFLE

GOUVERTS CHRISTOFLE ARGENTÉS SUR MÉTAL BLANC

CHRISTOFLE & Cie

MANUFACTURES A PARIS ET A SAINT-DENIS

Représentants dans toutes les villes de France et de l'Étranger Nos représentants à Cahors, sont MM. Mandelli, père et fils, horl. bijoutier

DEUX GRANDS PRIX à l'Exposition Universelle 1889



LA MARQUE DE FABRIQUE ci-contre et le CHRISTOFLE en toutes lettres Seules garanties pour l'acheteur

DEMANDEZ chez tous les LIBRAIRES et à l'Imprimerie Laytou, rue du Lycée (Cahors). La petite Carte de poche DU LOT

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.